

PRÉFACE DU PREFET

Qu'ils soient technologiques ou naturels, les risques auxquels notre territoire est soumis présentent pour certains d'entre eux un caractère majeur en raison de la menace particulièrement grave qu'ils représentent pour la population et les biens. Chacun d'entre nous se souvient par exemple des inondations et feux de forêts importants auxquels nous avons dû faire face ces dernières décennies. La Corse n'a pas été épargnée par ce type d'évènements.

Informers les populations sur les risques majeurs auxquels elles sont soumises constitue une priorité pour les services de l'État. Cette information se traduit au niveau départemental par la révision du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui recense et décrit les risques naturels et technologiques existants dans le département et aborde les consignes essentielles de prévention et de protection.

Révisé en 2021, ce document mis à la disposition du public en préfecture, en mairie et en ligne, doit permettre aux habitants du département de la Corse-du-Sud d'identifier ces risques, de mieux les appréhender, et de développer une véritable culture du risque, absolument nécessaire pour que nous puissions faire face collectivement à ce type d'évènement.

Ce document constitue également un outil indispensable pour les élus dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'information et de gestion de crise communaux (DICRIM, plans communaux de sauvegarde...) qui, là encore, ont vocation à être diffusés largement au sein de la population.

Services de l'Etat, élus, citoyens, c'est ensemble, par la prévention et la mutualisation des connaissances, que nous parviendrons à une meilleure gestion de ces risques. Tel est l'objectif de ce dossier départemental.

Pascal LELARGE